

L'ESPRIT DE MAPUTO

I- Pourquoi un Groupe international de contact (GIC)

Quand un conflit se déclare dans un pays, les Nations Unies et leurs « subdivisions » forment un Groupe de contact pour établir/rétablir le dialogue entre les parties belligérantes afin de ramener la paix.

Encadré n°1 : Bref aperçu de l'activité des Nations Unies

« L'activité des Nations Unies couvre toutes les parties du globe. Si les opérations de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et d'assistance humanitaire sont bien connues, l'influence des Nations Unies et de son système (institutions spécialisées, fonds et programmes) se manifeste également de multiples façons dans notre quotidien et contribue à créer un monde meilleur.

L'Organisation se consacre à un grand nombre de questions fondamentales, comme le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, les secours en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, la gouvernance, le développement économique et social, la santé publique, le déminage et l'augmentation de la production alimentaire et bien plus encore. »

II- Pourquoi un GIC pour le cas de Madagascar ?

En mars 2009, il y a eu « une prise illégale du pouvoir par une personne », Andry Rajoelina, « accompagnée d'un groupe armé », le FIS et la CAPSAT, qui se sont substitués au pouvoir en place.

Le pouvoir de fait a dissout l'Assemblée nationale et le Sénat pour mettre en place la Haute autorité de la transition, et mettre en route des nominations anti-constitutionnelles qui touchaient le gouvernement, les régions, les mairies, les fokontany...

A cette époque, la Haute Cour Constitutionnelle étant arrivée en fin de mandat, plus aucune institution républicaine issue d'élections démocratique n'était en place !!!

La composition du GIC :

- Pour la SADC : Joaquim Chissano, chef de l'Equipe Conjointe de Médiation pour Madagascar
- Pour les Nations Unies : Tiébilé Dramé
- Pour l'Union Africaine : Ablassé Ouédraogo
- Pour l'Organisation Internationale de la Francophonie : Edem Kodjo

Encadré n°2 : Madagascar au sein du système des Nations Unies

Monde : Nations Unies



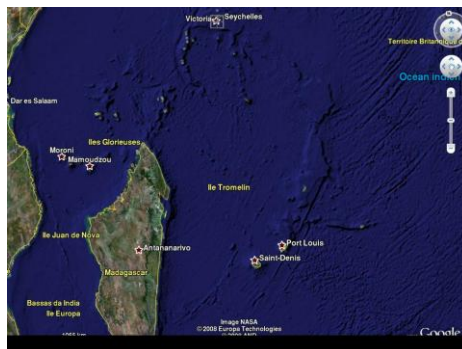
Zone Afrique : Union africaine



Sous Régions : SADC et COI



Madagascar : Grande île de l'Océan indien



III- Pourquoi quatre mouvances ?

« Si Philibert Tsiranana, premier Président élu de Madagascar était encore vivant, il aurait été à la tête d'une cinquième mouvance pour cette recherche de sortie de crise ! »

Les quatre mouvances impliquées sont dirigées par trois (3) présidents élus et un de fait, sans oublier la part active qu'on offre à la société civile.

Le 9 août 2009, les chefs des 4 mouvances ont signé les Accords de Maputo, et le 6 novembre 2009, l'Acte additionnel d'Addis-Abeba.

Avant de revenir sur le contenu de ces Accords, signalons en quoi ces Accords sont une première pour Madagascar.

IV- Pourquoi « Maputo » est une première ?

Une des finalités des Accords est l'organisation d'élections présidentielles, **par un gouvernement d'union nationale** ! Un processus consensuel et inclusif visant à redonner confiance aux électeurs malgaches et à prévenir les crises post-électorales qui minent le pays ! Lors des réunions à Maputo, des adversaires politiques se sont donnés la main pour mettre fin aux hostilités et offrir à Madagascar l'opportunité de repartir sur de nouvelles bases.

V- Les Accords de Maputo :

La Charte de Maputo représente une constitution de transition, en attendant celle de la 4ème République.
« La présente Charte de la Transition constitue la loi constitutionnelle de la transition » *Article 42 de la charte de la transition.*

Accord N°1 : Un Préalable à toutes discussions de la mouvance Ratsiraka. Un accord sur l'annulation de toutes condamnations civiles et administratives liées aux événements de 2002 à Madagascar.

Accord N°2 : Etabli sous l'impulsion de la mouvance Ravalomanana. Un accord relatif au cas du Président Ravalomanana.

Accord N°3 : Un accord sur l'annulation des poursuites et condamnations prononcées contre des personnalités politiques, civiles ou militaires liées aux événements de décembre 2002 jusqu'à août 2009.

Charte des valeurs : Une exigence de la mouvance Rajoelina. Elle vise à promouvoir un esprit de non-violence, de tolérance, de pardon, de réconciliation et de respect mutuel.

Accord Politique : « Déterminé dans un esprit de réconciliation et avec la volonté de placer l'intérêt national au dessus des intérêts particuliers, »...

« Nous les quatre chefs de file réunis au Centre International de Conférences Joaquim Chissano à Maputo, Mozambique du 5 au 8 août 2009, décidons de signer l'Accord politique de Maputo et de nous engager à le respecter et à le mettre en œuvre ».

Encadré n° 3: Quelques objectifs importants

- Rétablir l'ordre et la sécurité
- Initier le processus « vérité et réconciliation »
- Concevoir et mettre en place des structures **étatiques dans le RESPECT MUTUEL DES DIVERSITES DANS L'UNITE**
- Organiser les consultations populaires (référendum sur la constitution et élections) devant instaurer un nouvel ordre constitutionnel et mettre en place les institutions républicaines et démocratiques.

Charte de la Transition (inclus dans la Charte le CRN dada de Zafy Albert) : elle tient lieu et place de Constitution durant toute la durée de la transition jusqu'à l'avènement de celle de la quatrième république.

Acte additionnel d'Addis-Abeba : il avait pour but de mettre des noms sur les institutions, car plus de deux mois après la signature des Accords de Maputo, les 4 mouvances n'ont pu trouver d'accord à Madagascar. **Il a aussi vu la création du Conseil présidentiel** qui a validé la présidence de Andry Rajoelina aux côtés de Emmanuel Rakotovahiny et de Fetison Andrianirina. **En dehors des Accords de Maputo et l'Acte d'Addis-Abeba, Andry Rajoelina a le simple statut de putschiste.**



Andry RAJOELINA
(Mouv.Rajoelina)

Emmanuel RAKOTOVAHINY
(Mouv.Zafy)

Fetison ANDRIANIRINA
(Mouv.Ravalomanana)

VI- Les Institutions de la transition

Toutes les institutions de la Transition sont amenées à disparaître dès la mise en place des institutions de la IVème République, sauf le CNR qui continuera sa mission de réconciliation !!!

Les Institutions de la Transition comprennent:

- Un organe exécutif (A)
- Un organe législatif bicaméral (B)
- Un organe chargé de la réconciliation nationale (C)
- Deux organes consultatifs (D)
- Un organe juridictionnel (E)
- Un organe pour l'organisation et la supervision des élections (F)

[Pour le détail des institutions, cliquer ici !](#)